

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022
N°69/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE TROIS OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DUCES E., GRENIER J.M., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., PROCACCI T., RIOU M.

PROCURATIONS : DOMINGUEZ F. à CHABANY S., SANCHEZ D. à DUCES E.

EXCUSES : SELVE M., VITINGER G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Muriel RIOU est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à des évolutions réglementaires, il a été nécessaire de réviser le règlement intérieur du conseil municipal, pour intégrer notamment les dispositions précisant le contenu du procès-verbal du conseil municipal.

Dans le même temps, après analyse, il est proposé de modifier certains articles sur la forme (rédaction) ou le fond : simplification, allongement de délais pour tenir compte de la faisabilité, précisions.

Aucune modification d'ampleur n'est apportée.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 17 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH, J.M. GRENIER, N. MOLLARD, M. RIOU)

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Champ sur Drac tel que proposé, avec les amendements proposés en séance.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 octobre 2022

Le Maire

Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

